

# Les adultes handicapés accueillis dans des établissements médico-sociaux (FAM, MAS et Foyer de vie)

## La Haute-Vienne

Les données présentées dans cette fiche concernent les adultes handicapés accueillis en foyer de vie/occupationnel, FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) et MAS (Maison d'Accueil Spécialisée). Ont également été intégrés, les adultes accueillis en foyer polyvalent ou en établissement expérimental dont le type d'intervention est « activité occupationnelle » ou « accueil médicalisé ». Sur les 28 établissements du département entrant dans ces critères, 25 ont répondu à l'enquête ES-Handicap – 2014 d'où sont issus les résultats présentés. Compte tenu de la complexité de l'offre et des particularités des établissements, les données de cette enquête ne sont pas redressées des non répondants pour décrire la population totale.

La part de la population décrite est de 79%. Par ailleurs, certaines structures ayant participé à l'enquête ES n'ont pas renseigné toutes les caractéristiques des personnes qu'elles accompagnent. Aussi, les effectifs et pourcentages indiqués portent uniquement sur les personnes dont les caractéristiques sont décrites.

### L'offre par modalités d'accueil

**Tableau 1 : Répartition des capacités d'accueil par catégorie d'établissement et type de places installées**

	Foyer de vie/occupationnel	FAM	MAS	Total
Internat	369	83	156	608
Accueil de jour	107	4	6	117
Accueil temporaire	13	6	3	22
<b>Total</b>	<b>489</b>	<b>93</b>	<b>165</b>	<b>747</b>
Taux d'équipement <sup>1</sup>	2,7‰	0,5‰	0,9‰	4,1‰

Source : FINISS – Exploitation CREAI Aquitaine

En Haute-Vienne, le taux d'équipement est de 4,1 places pour 1 000 habitants âgées de 20 à 59 ans. Les deux tiers de ces places sont installées en foyer occupationnel ou foyer de vie avec un taux d'équipement de 2,7 places pour 1 000 personnes. L'accueil en internat représente plus de 80% de l'offre de la Haute-Vienne.

<sup>1</sup> Taux d'équipement pour 1000 personnes entre 20-59 ans.

## Typologie des adultes handicapés

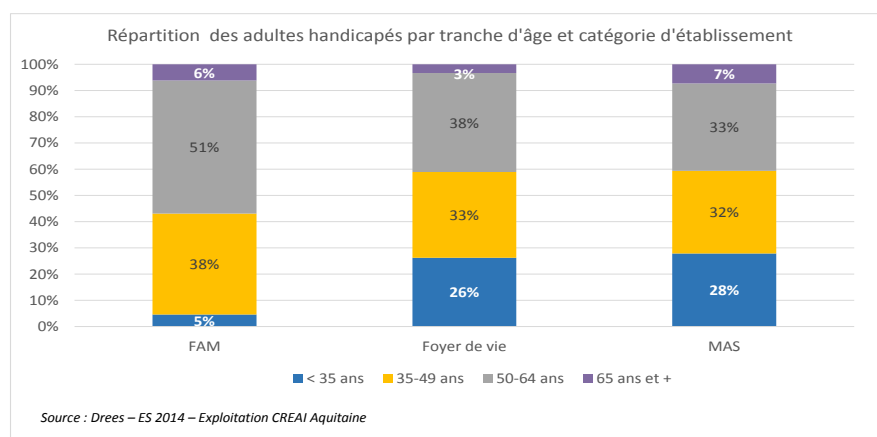
**Tableau 2 : Répartition des adultes handicapés accueillis par catégorie d'établissement**

FAM	65
Foyer de vie	358
MAS	165
<b>Total</b>	<b>588</b>

En 2014, sur l'ensemble de la Haute-Vienne, 588 personnes handicapées sont accueillies en structure d'hébergement pour adultes handicapés, 60% sont en foyer de vie.

Source : Drees – ES 2014 – Exploitation CREAI Aquitaine

## Structure par âge des adultes handicapés, par catégorie d'établissement



En FAM, une forte proportion des résidents, 58%, ont 50 ans et plus. En foyer de vie et en MAS, les personnes accompagnées sont un peu plus jeunes. Globalement, la part des personnes âgées de 50 ans est plus s'élevée au niveau départemental à 38%.

Les adultes handicapés accueillis en Haute-Vienne sont majoritairement des hommes de 57% (soit 337 hommes) contre 43% de femmes (251).

## Pathologie, déficience et incapacités

### Principales pathologies connues

**Tableau 3 : Répartition des adultes handicapés par principales pathologie connues et catégorie d'établissement<sup>2</sup>**

	Accidents périnataux		Trisomie et autres anomalies chromosomiques		Autisme ou TED		Psychose infantile		Psychose survenue à partir de l'adolescence		Pathologie génétique		Traumatisme crânien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
FAM	26	40%	8	12%	7	11%	1	2%	1	2%	2	3%	3	5%
Foyer de vie	40	11%	47	13%	13	4%	28	8%	28	8%	16	4%	11	3%
MAS	35	21%	9	5%	42	25%	11	7%	3	2%	10	6%	13	8%
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>17%</b>	<b>64</b>	<b>11%</b>	<b>62</b>	<b>11%</b>	<b>40</b>	<b>7%</b>	<b>32</b>	<b>5%</b>	<b>28</b>	<b>5%</b>	<b>27</b>	<b>5%</b>

Source : Drees – ES 2014 – Exploitation CREAI Aquitaine

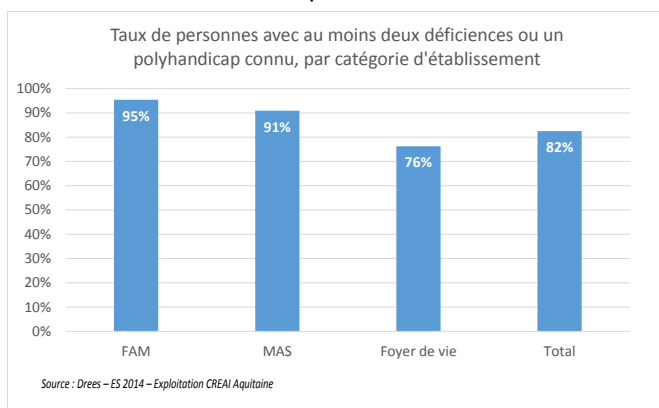
Sur les 588 personnes accueillies en établissement pour adultes handicapés en Haute-Vienne, 60% ont une pathologie connue. Parmi elles, 17% (101 personnes) ont une pathologie liée à un accident

<sup>2</sup> La nomenclature ES concernant la pathologie n'a pas pour objectif de répertorier l'ensemble des pathologies à l'origine des déficiences et incapacités mais d'en mettre certaines en exergue (autisme, trisomie, accidents périnataux etc.) qui ne recourent dans les faits que 50% en moyenne des personnes accueillies. Notons, par ailleurs, que dans cette nomenclature persiste le diagnostic de « psychoses infantile » qui n'est pas reconnu par la CIM10 (classification internationale des maladies) et dont l'utilisation est jugée contestable par la HAS (Haute autorité de santé).

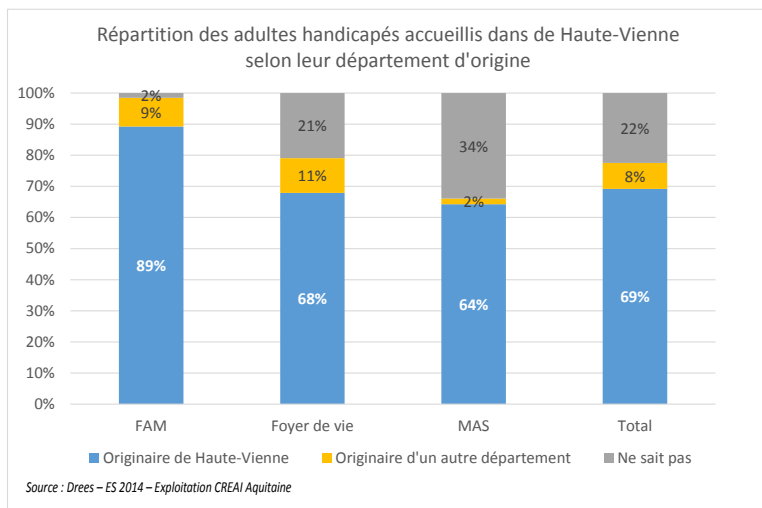
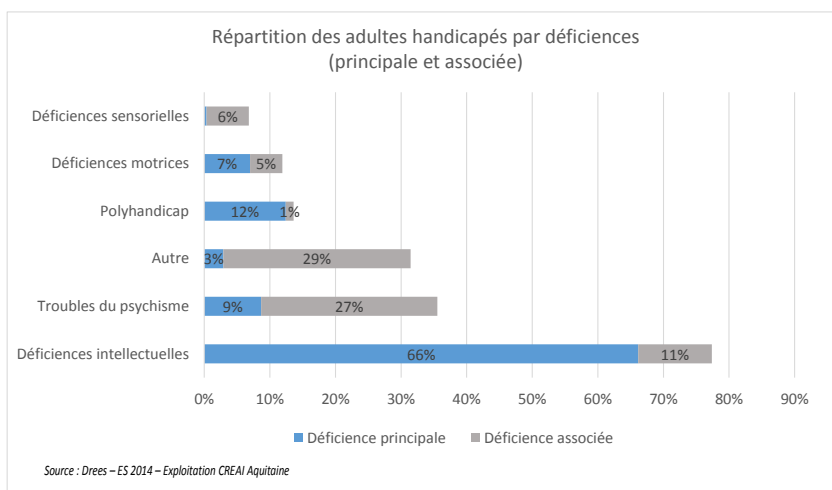
périnatal, 11% souffrent de trisomie ou autres anomalies chromosomiques et 11% présentent des troubles autistiques.

## Déficiences

Le taux d'adultes handicapés avec au moins deux déficiences connues ou un polyhandicap est de 82% (485 personnes). Ce taux atteint les 95% au sein des FAM, avec 62 personnes sur 65 qui souffrent d'au moins deux déficiences ou d'un polyhandicap.



Les déficiences intellectuelles touchent près de 80% des adultes handicapés accueillis en établissement médico-social de Haute-Vienne; pour 26% (152 personnes), ces déficiences sont liées à un retard mental profond et sévère. Les troubles du psychisme touchent 36% des adultes handicapés, avec 10% des troubles en rapport avec des troubles psychiatriques graves.



## Les flux dans l'espace

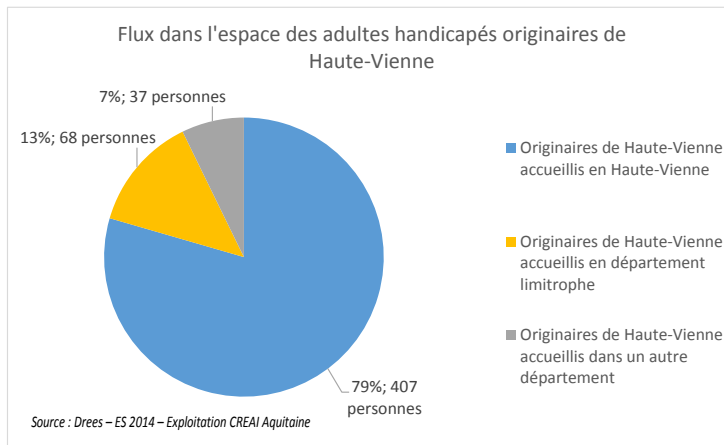
Sur les 588 adultes handicapés accueillis au sein des établissements de Haute-Vienne, 407 en sont originaires et 49 sont originaires d'un autre département (NB : pour 132 adultes handicapés, l'origine départementale n'est pas connue).

Les foyers de vie sont les établissements qui accueillent le

plus de résidents originaires d'un autre département (11%).

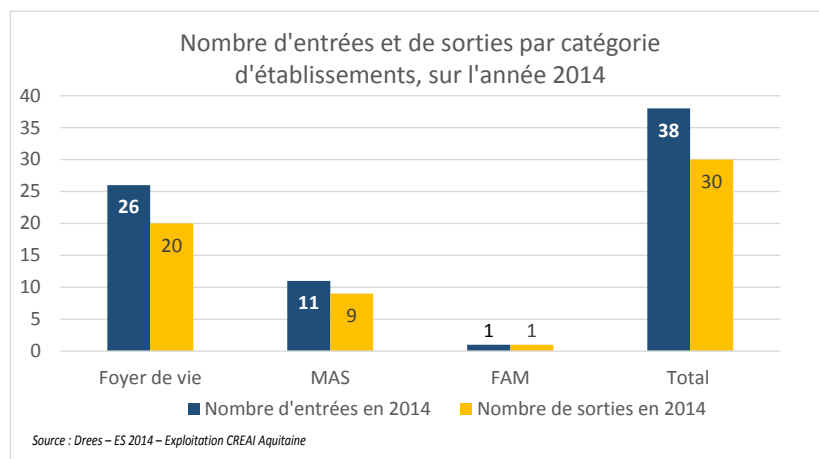
## Les adultes handicapés originaires de Haute-Vienne accueillis hors département d'origine

La majorité (79%) des adultes handicapés originaires de Haute-Vienne est accueillie dans un établissement de ce département. Ceux qui ont dû quitter leur département d'origine sont le plus souvent accueillis dans un département limitrophe à la Haute-Vienne (13%).



## Les flux dans le temps

### Les entrées et sorties de l'année 2014



En 2014, 38 adultes handicapés sont entrés en établissement médico-social en Haute-Vienne, dont 26 personnes en foyer de vie. Sur cette même année, 30 adultes handicapés sont sortis d'établissement.



Le tableau 1 sur la répartition des capacités d'accueil par catégorie d'établissement et type de places installées est issu du fichier FINESS. Il s'agit donc ici du nombre de places installées qui ne correspond pas nécessairement au nombre de personnes accueillies.